

# Décision

## Marché public

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président
- Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence en date du 7 mars 2023
- Considérant l'estimation financière de l'étude et le budget alloué de 35 000€ HT

Le Président décide :

### Article-1.

D'accepter, après mise en concurrence, l'offre d'accompagnement sur l'étude sur la stratégie territoriale de développement touristique du Cébron, de la société Hémisphère Consulting - CMD - Protourisme, domiciliée à 160 Cours du Médoc - 33300 BORDEAUX, pour un montant de 33 700€ HT.

### Article-2.

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

### Article-3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 22 mai 2023

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20230623-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-06-2023

Publication le : 23-06-2023

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48